

ENJEUX AGRICOLES ET RURAUX AU MAROC

AHMED BELHAMD *

L'option qui a prévalu dès l'indépendance du Maroc a consisté à s'appuyer sur les grands propriétaires fonciers et à éluder la nécessité d'une réforme agraire, avec pour conséquences l'accroissement des disparités foncières, l'exode rural. Loin de générer un volume de production agricole qui corresponde à ses potentialités, le Maroc ne couvre pas ses besoins alimentaires.

Il importe de s'orienter vers des structures plus productives capables d'assurer une plus grande sécurité alimentaire du pays et une amélioration des revenus des agriculteurs. L'État doit assumer ses responsabilités.

La problématique agricole et rurale intéresse en fait près de la moitié de la population mondiale, voire davantage, cette proportion pouvant atteindre les 70 % dans certains pays d'Afrique. Aux 850 millions qui souffrent de la faim s'ajoutent 2 milliards de personnes qui connaissent de grandes carences nutritionnelles. Cette population pauvre « cohabite », faut-il le souligner, avec 900 millions de résidents dans les pays à hauts revenus qui représentent 15 % de la population mondiale seulement mais concentrent 80 % du revenu brut de la planète.

Quel pourrait être dès lors le contenu de ces enjeux si ce n'est la croissance et le développement ayant pour finalité l'homme et ses droits à une alimentation saine et adéquate ainsi qu'à des conditions de vie dignes, autrement dit l'éradication de la pauvreté dans ses dimensions économique, sociale et culturelle.

Au Maroc, l'enquête de consommation des ménages (1999) fait état de 3 millions de personnes vivant en dessous du seuil

* CHERCHEUR AU CENTRE D'ÉTUDES ET DE RECHERCHES AZIZ BELAL (RABAT-MAROC), ANCIEN DIRECTEUR DE CABINET DU MINISTRE DE L'AGRICULTURE (2000-2002)

de pauvreté dont les 2/3 sont des ruraux. Cette proportion peut être autrement plus élevée en cas de sécheresse car elle peut affecter près de la moitié des ménages ruraux, ce qui est probablement le cas de cette année 2007 où la production céréalière a été de 2M de tonnes environ correspondant au tiers de la consommation humaine estimée à 210 kg/tête.

Après un demi-siècle d'indépendance et malgré le fait que le secteur agricole ait été hissé par le politique au niveau d'une priorité nationale, le Maroc n'a pas réussi à couvrir les besoins alimentaires de ses populations en céréales, lait et viandes ou, à tout le moins, à générer un volume de production qui corresponde à ses potentialités.

Certes, le potentiel agricole est limité par les contraintes naturelles du climat et des sols, mais les rapports à la terre, le sous-investissement, les circuits de distribution, les faibles taux d'utilisation des intrants utiles à l'amélioration des productivités, l'enclavement des villages ruraux, l'analphabétisme, le sous-emploi, ainsi que la croissance molle des secteurs hors agriculture qui n'ont point été féconds en matière d'emplois pour soulager la pression démographique sur la terre ne relèvent pas de la nature, mais bien d'orientations et de choix éminemment politiques.

Présentation du secteur

Grandeurs macro-économiques

La valeur ajoutée de l'agriculture marocaine avec 74 KMDH, représente 12 % environ du PIB dans une proportion 1/3, 2/3, pour l'élevage et les productions végétales, respectivement.

Par rapport au nombre d'exploitations et à la superficie agricole utile, cette valeur ajoutée fait ressortir un revenu brut annuel moyen global de 52 000 dh par unité de production et 5 700 dh/ha de productions végétales. Une ventilation sectorielle entre l'irrigué et le pluvial laisse apparaître une forte disparité des revenus à raison de 26 000 dh/ha pour le premier et 6 300 dh/ha pour le second. Soulignons au passage que l'enquête sur le niveau de vie des ménages a situé le seuil de pauvreté en milieu rural à 19 315 dh/an/et par foyer ce qui correspond à la capacité productive de 3 ha de superficie en agriculture pluviale.

Le secteur contribue à hauteur de 45 % au niveau de l'emploi global et 80 % au niveau rural avec une population active occupée de 5,2 millions suggérant une valeur ajoutée brute de 14 200 dh/actif.

Le poids du secteur dans les échanges agricoles est de 9 % au niveau des exportations (7 KMDH) et de 13 % dans les importations (10 KMDH). Les principaux produits de ces échanges commerciaux concernent les céréales, le sucre et le lait pour les importations et pour les exportations les agrumes, les primeurs et les fruits frais.

Potentiel agricole

La campagne marocaine englobe une population rurale de plus de 2 millions de foyers ruraux correspondant à plus de 13 millions d'habitants dont 70 % sont agriculteurs. Cette population, pour plus de la moitié analphabète, cumule tous les déficits sociaux en termes de revenu et consommation, de sous-emploi et de chômage (2 millions d'aides familiaux et moins de 150 000 salariés), d'habitat, d'hygiène et de santé, d'éducation ainsi que des infrastructures de base, bien que sur la dernière décennie notamment des améliorations substantielles aient vu le jour au niveau de l'extension des voies de communication, de l'électrification rurale et de l'accès à l'eau potable.

Les ressources hydriques renouvelables nettes sont estimées à 21 milliards de m³ répartis à raison de 16 milliards en eau de surface et 5 milliards en eau souterraine par rapport à un volume pluviométrique brut annuel moyen de 150 milliards de m³ variant d'un minimum de 50 à 400 milliards de m³. Ce cycle naturel des pluies connaît par ailleurs de fortes disparités spatiales diminuant dans un axe nord-sud et selon un gradient ouest-est.

L'aléa du climat s'est imposé comme une donnée structurelle qui a d'ailleurs marqué historiquement le Maroc de son empreinte et que tout projet alternatif crédible doit impérativement prendre en considération.

La superficie arable s'étend sur 8 732 200 ha correspondant à 12 % seulement du territoire contre 50 % en France par exemple. Le volume des précipitations a induit un découpage du potentiel agricole - céréaliier en fait - en plusieurs zones agro-climatiques :

- *Une zone irriguée* de 1,3 million d'ha (14 %) où prédominent les cultures de rente destinées soit à l'export, notamment les fruits et légumes, soit à une transformation locale, principalement le lait et le sucre ;
- *Une zone d'agriculture pluviale favorable* de 1,4 million d'ha (16 %) qui recoupe les plaines situées au nord du fleuve « Oum Er Rabea » et les isohyètes pluviométriques de plus de 400 mm de pluie ;

- Une zone d'agriculture pluviale moins favorable d'un peu plus de 6 millions d'ha au total situés dans les zones arides et semi-arides (moins de 400 mm de pluie) qui recourent les régions de l'oriental et du sud principalement.

Et de cette grande zone d'agriculture pluviale, trop vulnérable aux variations du climat, dépend cependant l'essentiel de la production alimentaire du pays en céréales, légumineuses et viande rouge.

Un écosystème forestier de 6 millions d'ha où dominent le chêne vert, le chêne-liège ainsi qu'une zone alfatière de 3 millions d'ha ; cet espace subit une pression démographique et zootechnique trop forte à travers les prélèvements du bois estimé à 2 millions TEP et un surpâturage du couvert végétal.

Un potentiel pastoral de plus de 20 millions d'ha (30 % du territoire) dont le couvert végétal est entièrement tributaire des pluies et sert de consommation « gratuite » pour le petit cheptel ovin et caprin principalement. Ces terres procurent globalement près de 3 milliards d'unités fourragères et couvrent, selon les régions 30 % à 70 % des besoins alimentaires d'un cheptel composé au total de 2,7 millions de bovins, 17 millions d'ovins, 5,3 millions de caprins, de 150 000 camélins...

L'occupation des terres laisse apparaître une prédominance des cultures céréalières (68 %) suivies de loin par la jachère (12 %), l'arboriculture fruitière (9 %) et les cultures diverses (11 %).

Les structures foncières, maintenues telles qu'héritées de la période coloniale, n'ont pas permis de dynamiser les potentialités agricoles fussent-elles limitées dans la mesure où la micro exploitation, le morcellement, le faible taux d'immatriculation et la survivance des terres à statut collectif ont constitué autant de contraintes aux investissements et à une mise en valeur optimale. Les exploitations agricoles estimées par le dernier recensement à 1 431 700 unités environ se répartissent comme l'analyse le tableau ci-après.

- Près de 70 % des exploitants agricoles (999 700) disposent de 286 200 ha soit 24 % seulement de la SAU, ce qui confère à cette catégorie de producteur une superficie moyenne d'un peu plus de 2 ha par unité de production ;
- 29 % des effectifs couvrent une superficie globale de 5 301 500 ha ;
- Moins de 1 % des agriculteurs, en revanche, concentrent plus de 15 % de cette même SAU avec une superficie moyenne de 122 ha par unité de production.

L'ensemble des contraintes naturelles et la reproduction des rapports inégaux à la terre induit globalement un système

Strate S.A.U	Nombre exploitants	S.A.U totale (ha)	S.A.U/tête (ha)
< 1ha	315 300	170 400	0.50
1- 3ha	446 700	904 700	2.02
3- 5ha	237 700	1 011 100	4.25
Sous total 1	999 700	2 086 200	2.08
5-10Ha	247 800	1 894 700	7.64
10-20Ha	125 200	1 880 500	15.01
20-50Ha	48 000	1 526 300	37.80
Sous total 2	421 000	5 301 500	12.60
50- 100Ha	7 800	585 200	75.02
> 100Ha	3 200	759 400	237.31
Sous total 3	11 000	1 344 600	122.24
TOTAL (1+2+3)	1 431 700	8 732 200	6.01

de production composite qui repose sur la céréaliculture-élevage où les impératifs de subsistance (sécurité) l'emportent sur les risques de la production pour le marché.

Ce système est particulièrement dominant dans la zone d'agriculture pluviale et concerne plus spécifiquement les petites et moyennes exploitations de moins de 20 ha. La productivité y est restée trop loin du potentiel en matière de productions végétales et animales en raison d'une sous-capitalisation chronique qui le tenait en fait à la marge du financement, des progrès de la recherche agronomique et des transferts de technologies. Les rapports que ce système entretient avec les marchés se cristallisent principalement sur les produits de l'élevage (animaux vivants).

Ce mode composite ou dualiste du système de production agricole dépendant des caprices des pluies a été un produit de la colonisation qui - il faut le souligner - n'a pas été non plus très performante en matière de production céréalière en raison, notamment, de la récurrence des périodes de sécheresse. De fait, le doublement des superficies céréalières (2 à 4 millions ha) pendant cette période a été accompagné d'une augmentation de 60 % seulement au niveau de la production en raison justement de la faiblesse des rendements du secteur dit « traditionnel ». Les fantasmes du « grenier à blé » qu'imaginait la colonisation au Maroc a vite cédé la place au « modèle californien » c'est-à-dire le redéploiement des investissements en direction de la maîtrise d'un potentiel irrigable estimé à 1 million d'ha dès les

années 1930 et l'installation des cultures de rente notamment les agrumes et le maraîchage.

À l'aube de l'indépendance, un parc de 14 barrages a été édifié pour une superficie dominée de plus de 200 000 ha dont 35 800 ha seulement ont été effectivement irrigués. En 1956, le secteur agricole au Maroc juxtapose un secteur dit « moderne » de 1,3 million d'ha gérés par 5 900 Européens et 1 700 Marocains et un secteur dit « traditionnel » de plus de 6 millions d'ha que partagent près de 1,4 million de ménages y compris les notabilités féodales au nombre de 5 800 et qui concentrent 1 160 000 ha. Les structures foncières laissent apparaître une SAU inégalement répartie où :

- 10 % des ménages accaparent 60 % des terres ;
- 50 % disposent de 40 % seulement ;
- 40 % sont sans terres.

Bilan de 50 années d'indépendance

Le bilan d'un demi-siècle d'indépendance ne suivra pas un cheminement chronologique qui serait trop long et sans grande utilité pour notre problématique mais plutôt les moments stratégiques de la politique du pouvoir en direction du monde rural et ses effets en matière de développement et sécurité alimentaire.

Le mouvement national a très tôt mis en avant les impératifs d'une réforme agraire pour accompagner le développement du Maroc indépendant tout en soulignant la spécificité de l'approche du Parti Communiste Marocain qui en a donné le contenu le plus concret aux niveaux politique (briser le poids des féodaux qui ont accumulé un foncier considérable) et économique par l'adoption et l'utilisation des facteurs favorisant l'amélioration des rendements et de la productivité.

Le pouvoir, après une période d'attente au cours de laquelle il a pu rééquilibrer les rapports de force politiques avec le mouvement national, était devant un choix critique majeur souligne W.D.S. Wearingen (*Moroccan Mirages, Agrarian Dreams and Deceptions 1912- 1986*) :

- l'option pour une réforme agraire qui améliorerait les conditions de vie des paysans et la production agricole mais qui lui aurait aliéné le soutien des gros propriétaires ;
- l'option d'éluider la nécessité de cette réforme pour s'allier ces derniers avec pour conséquences l'accroissement des disparités foncières, de l'exode rural...

Le pouvoir a opté dès 1961 pour la deuxième solution en privilégiant une reproduction du modèle colonial à travers :

- La continuité dans le développement d'un sous-secteur irrigué en reprenant à son compte le projet colonial d'irrigation d'un potentiel de « 1 million d'ha » dont il a fixé l'horizon à l'année 2000. La rentabilité supposée plus sûre et plus rapide dans ce sous-secteur permettait de fonder l'espoir d'atteindre l'autosuffisance alimentaire par la mise en œuvre de plans sectoriels pour le lait (fourrages et importation de génisses), le sucre (betterave et canne à sucre) et rendre caduque toutes velléités de transformation des structures foncières ;

- Le maintien d'une marginalisation du sous-secteur traditionnel avec en parallèle un renforcement du pouvoir politique et administratif des notabilités locales pour endiguer tous risques de « jacqueries ».

Et c'est sans succès que les partis de l'UNFP en 1964 et du PPS en 1981 ont présenté des propositions de loi portant sur la réforme agraire.

La priorité accordée à l'irrigation s'est matérialisée dans les allocations des ressources publiques à ce secteur qui ont représenté chaque année 60 à 80 % des budgets d'investissement du Département de l'agriculture au profit d'une minorité d'agriculteurs au niveau des neuf offices régionaux de mise en valeur (150 000) et du secteur de la Petite et Moyenne Hydraulique (PMH).

Avec le soutien de la BIRD, ce projet fut mis en œuvre dès 1965, avec plus de force et sans discontinuité depuis le plan 1968-1972. Cela a abouti à la réalisation d'un parc de 100 barrages mobilisant 14 km³ (70 % des ressources) qui irriguent aujourd'hui plus d'un million d'ha.

Ce sous-secteur, avec moins de 15 % des exploitations agricoles contribue annuellement pour 45 % de la valeur ajoutée agricole, 75 % environ des exportations et 33 % de l'emploi rural.

Ces performances - qui prennent davantage de poids dans les conjonctures de sécheresse et qui demeurent fort compréhensibles au demeurant en raison de la nature des cultures qui y sont emblavées et de leurs prix - ont incontestablement amélioré les revenus des agriculteurs et permis de développer l'emploi à l'aval dans la construction d'un parc important d'unités industrielles de transformation, de conditionnement et de conservation des produits alimentaires comme le sucre, le lait, les fruits et légumes.

Mais ces performances globales et incontestables du sous-système irrigué y compris ses effets en aval ne peuvent cacher aujourd'hui l'aggravation pour la collectivité nationale du coût économique et social de cette orientation :

- La marginalisation du sous-secteur pluvial de l'agriculture qui concerne pourtant 85 % des exploitations et autant de population rurale s'est traduite, du fait du sous-investissement, par une trop grande stabilité dans les rendements moyens par unité de surface et zootechnique. Sur toute la période des 50 années d'indépendance en effet, les rendements céréaliers n'ont pas décollé d'une strate de 10-12 qx/ha, et la production de 4 qx/tête enregistrée en 1968 n'a jamais été égalée à ce jour. Ils ont fluctué au gré des pluies, du meilleur en 1996 avec près de 17 qx/ha, au pire en 2007 avec moins de 4 qx/ha. De ce fait, ils n'ont pu contribuer à la réalisation de la sécurité alimentaire du pays, objectif escompté pourtant derrière le slogan du million d'ha. Les rendements carcasses, pour leur part, sont restés confinés au niveau de 12-14 kg pour les ovins et 160 kg pour les bovins.

- Le taux de croissance agricole a suivi un trend inférieur à celui de la population qui a plus que triplé depuis 1956. Et depuis le début des années 1970, le Maroc est devenu importateur net de biens alimentaires notamment pour les céréales, l'huile, les produits laitiers et dans une moindre mesure le sucre ;

- La pauvreté s'est durablement installée dans les campagnes et touche, selon les sources, 3 à 6 millions de personnes. Cette situation sociale n'a pas été non plus étrangère à l'extension des cultures céréalières sur plus d'un million d'ha dans les zones marginales et à l'aggravation des conséquences écologiques de ce mouvement en matière de désertification ;

- L'exode rural, plus que le taux de fécondité, est devenu la source principale de la croissance d'une urbanisation galopante ;

La fréquence des sécheresses au cours des 20 dernières années n'a pas manqué d'impact non plus sur le sous-secteur irrigué lui-même à travers :

- les fluctuations dans les apports d'eau dans les différents bassins hydrauliques et par conséquent sur les programmes de culture ;

- le taux d'envasement des barrages atteint des proportions alarmantes où il dépasse, dans certains bassins, les 50 %, réduisant d'autant les capacités nominales des retenues d'eau dont les pertes annuelles sont estimées à 500 M de m³ ou l'équivalent d'un barrage par an.

- la maintenance des ouvrages, des réseaux, des stations de pompage, des bornes d'irrigation, etc., qui ont plus de 30 ans d'âge, et qui concerne le quart du « patrimoine hydro-agricole

en grande hydraulique », nécessitera, sur le moyen terme, des dépenses importantes (de l'ordre de 1KMDH), sinon on risque la rupture du service de l'eau ;

- la surexploitation des nappes particulièrement dans le Souss.

L'échec de la stratégie du pouvoir du « tout pour l'irrigation » a concrètement sonné en 1973 où le Maroc a enregistré pour la première fois un déficit de sa balance agricole. Cet indicateur aurait pu donner lieu à un redéploiement plus équilibré des investissements publics qui à leur tour auraient intégré dans leur logique les impératifs sociaux d'une réforme des structures foncières trop inégalitaires.

En lieu et place d'une vision stratégique, on a assisté à une véritable fuite en avant qui s'est matérialisée principalement dans la relance du secteur dit de « réforme agraire » à travers l'allocation de 326 000 ha au profit de 25 000 tributaires et le lancement dès 1978 de nombreux « projets intégrés » dans les zones pluviales. Ces deux actions se sont inscrites davantage dans une manœuvre politique d'occultation des rapports inégaux à la terre que dans des perspectives réelles de développement.

L'échec de cette orientation stratégique, en matière de production alimentaire, sous les effets cumulés d'une croissance démographique non maîtrisée et de la faible productivité sectorielle, ainsi que le rejet catégorique de toute réforme des structures foncières, a conduit le pouvoir dans une fuite en avant qui s'est matérialisée, au cours des années 1970, par la création d'un secteur dit de « réforme agraire » et la réalisation de nombreux projets intégrés en zone pluviale dont les principes de base ont été élaborés par la BIRD en Amérique latine dans les années 1960 pour contrer l'extrême contagion de la réforme agraire de Cuba.

La continuité dans les orientations imprimées au secteur agricole depuis les années 1960 - les résultats actuellement disponibles le prouvent suffisamment - a eu pour conséquences l'accumulation des revers et la programmation d'une impasse à toute perspective réelle de développement social et économique dans la campagne marocaine.

Les mauvaises performances ne s'expliquent pas uniquement par le climat. Elles trouvent également leurs justifications dans l'inégale répartition des terres qui, à leur tour, et comme mécaniquement, imposent d'autres inégalités au niveau de la consommation productive des résultats de la recherche agronomique et zootechnique, des technologies et de divers facteurs qui concourent à la modernisation des processus de production et à l'amélioration des productivités.

Le sous-secteur irrigué comme lieu d'artificialisation par excellence des conditions de production est à son tour de plus en plus handicapé par la rareté de la ressource dont l'allocation subira fatalement les contraintes de l'urbanisation et des besoins humains en eau potable. Si les futurs arbitrages dans l'allocation de l'eau ne permettent plus à l'agriculture de prélever 85 % de l'eau disponible, il est évident que des réformes profondes s'imposeront en matière de tarification de l'eau, des systèmes d'irrigation plus économes en eau, et des choix cultureux qui assurent les meilleurs rendements au m³.

Enjeux stratégiques

Ceux-ci s'inscrivent dans une stratégie de rupture avec la politique agricole menée depuis les 50 dernières années à travers un redéploiement des investissements et incitations publics en direction des zones pluviales qui concentrent plus de 80 % de la population rurale et autant en matière de SAU. D'autre part, il est nécessaire d'opter pour une gestion de l'ouverture des frontières conforme aux intérêts prioritaires du pays. L'amélioration des structures de la production agricole doit aller de pair avec la promotion d'un monde rural qui cumule encore trop de déficits sociaux.

Le cadre logique de cette alternative part du concept pratique de « *souveraineté alimentaire* » et du principe que l'alimentation – au même titre du reste que l'accès à l'eau potable, à l'éducation, à la santé et à l'habitat – est une partie constitutive des droits de l'homme. Ce n'est pas une marchandise comme les autres. Elle ne peut donc pas être soumise aux normes des marchés. A l'appui de ce principe de base, il convient de relever la faiblesse des échanges alimentaires mondiaux, ce qui manifestement atteste de la finalité presque « purement interne » de ces produits. En effet, les échanges agricoles représentent 9 % seulement du commerce mondial de marchandises et sont le fait de quelques multinationales qui imposent leurs prix aux producteurs et décident quasiment des prix du « marché ». Le commerce des céréales, pour sa part, représente 12 % environ du volume de la production mondiale. L'essentiel de ce produit alimentaire (88 %) est consommé à l'intérieur des frontières nationales et cette proportion atteint 97 % pour un aliment aussi important que le riz.

La rhétorique sur le marché, les prix relatifs, le libre-échange et la mondialisation ne peut cacher les comportements foncièrement protectionnistes des pays l'OCDE qui irriguent leur

agriculture de près d'un milliard de dollars de subventions par jour, et couvrent près de 50 % des recettes de leurs exploitations agricoles. Les taux de dumping moyens, mesurés par le rapport des subventions aux valeurs des exportations, seraient selon J. Berthelot de 42 % pour les céréales, 24 % pour la volaille, 33 % pour le lait et 63 % pour la viande bovine.

Le libre-échange s'avère manifestement un facteur d'amplification des fractures sociales et de la pauvreté au niveau mondial. Selon le rapport sur le développement humain 1999, les revenus des 20 % d'êtres humains habitant dans les pays les plus riches ont représenté 30 fois, 60 fois et 75 fois celui de la même proportion de population vivant dans les pays les plus pauvres respectivement en 1960, 1990 et 1999. Le rapport de la Banque mondiale de 2003 confirme l'étendue de cette fracture en spécifiant que 955 millions d'habitants dans les pays à hauts revenus (>10 000 dollars/tête) ne représentant que 15,6 % de la population. Ils concentrent plus de 80 % du revenu brut de la planète, 75 % des exportations et 77 % des importations. A contrario, 41 % de cette même population, qui vit dans les pays les plus pauvres, soit 2,5 milliards d'âmes, ne représentent que 3,4 % du revenu planétaire, 3,7 % des exportations et 3,2 % des importations.

La mondialisation ne constitue en vérité qu'un vernis idéologique pour camoufler la nature impérialiste du capital qui ne connaît point de frontières à sa logique d'accumulation et de maximisation des profits. La novation qui est apparue à la fin des années 1970 concerne l'emprise et la domination du capital financier sur les autres fractions de capital d'une part et, d'autre part, la volonté d'étendre la sphère marchande à des services tels que l'éducation, la santé, l'environnement (en particulier l'eau) et la propriété intellectuelle qui recèlent d'importants gisements de profits. Ne resterait en dehors de cette sphère que les fonctions régaliennes de justice et de police dans lesquelles le capital tente d'enserrer les États.

Ces constats militent tous en faveur du droit pour chaque pays de mettre en œuvre une politique souveraine pour assurer l'alimentation de ses citoyens y compris – si nécessaire – le recours à des protections aux frontières. Dans ce contexte, on n'aura pas agi différemment des pays développés qui ont construit leurs avantages compétitifs grâce à un dispositif protectionniste et qui reproduisent aujourd'hui ces rentes à travers des règlements dont on a du mal à retenir toutes les composantes (barrières tarifaires et non tarifaires, contingents, les boîtes tricolores, droits progressifs, pics tarifaires, couplage/découplage soutiens...).

L'accumulation d'un passif de près d'un demi-siècle de politique agraire au Maroc peut difficilement être contournée quelle que soit par ailleurs la qualité du diagnostic s'agissant d'un secteur où l'homme est au centre de la problématique en sa double qualité d'instrument et finalité de cette stratégie alternative. Dans cette stratégie de réforme à caractère volontariste, l'État doit assumer sa légitimité en sa qualité de garant de la solidarité sociale et exercer effectivement ses responsabilités en tant qu'acteur et pilote de cette transition agricole.

Les enjeux de cette alternative visent l'éradication de la pauvreté dans nos campagnes par une action vigoureuse de modernisation des processus de production dans les zones pluviales avec une focalisation sur les exploitations familiales qui représentent le plus d'agriculteurs. Ils consistent en la mise en œuvre d'un plan de développement des secteurs de la céréaliculture et de l'élevage. Ce choix sectoriel se fonde sur leur poids respectif dans la valeur ajoutée agricole (40 %- 50 %), leurs impacts sociaux (80 % de l'emploi), l'existence de niches permettant une croissance réelle de la productivité. Il n'y a pas, me semble-t-il, de transition économique et sociale possible dans nos campagnes sans une profonde restructuration de la petite et moyenne exploitation autour de ces secteurs vitaux.

Secteur céréalier

À l'horizon 2020, la demande tendancielle en céréales est estimée globalement à 9 millions de tonnes environ, ce qui correspond à la consommation humaine située aujourd'hui à 210 kg par tête. Elle se compose de 64 % de blé tendre, de 18 % de blé dur, de 14 % d'orge et de 4 % de maïs. La céréaliculture occupe 5,3 millions d'ha répartis à raison de 5 millions d'ha en zone pluviale et 300 000 ha en irrigué couvrant ainsi 70 % de la SAU totale hors jachère.

La structuration de cette implantation par taille d'exploitation laisse apparaître que :

- la petite exploitation (<5 ha) concerne 22 % de la surface et 67 % des exploitants ;
- la moyenne exploitation (5- 50 ha) concerne 63 % de la surface et 28 % des exploitants ;
- la grande exploitation (>50 ha) concerne 15 % de la surface et 1 % des exploitants.

L'assolement reste dominé en moyenne par l'orge (45 %), suivi du blé tendre (31 %) du blé dur (18 %) et du maïs (5,6 %).

Cette moyenne cache des disparités au niveau des différentes strates de superficies. C'est ainsi que l'orge représente plus de 55 % des assolements dans la petite exploitation (<3 ha), et sa part décroît avec l'augmentation des surfaces. Le phénomène est inverse pour les blés dont le poids augmente proportionnellement à la taille des exploitations.

La superficie céréalière se situe à hauteur de 27 % seulement dans les zones agro-climatiques dites favorables qui reçoivent plus de 400 mm de pluies, en mentionnant toutefois que l'orge reste largement confinée dans les zones de moins de 400 mm de pluie. L'évolution des rendements, depuis les années 1960, a suivi un trend moyen autour de 1 tonne à l'ha variant d'un maximum de 1,7 tonne en 1996 à un minimum de 0,3 tonne/ha enregistré en 2007.

La stabilité relative des rendements vers le bas s'explique par les faibles taux d'utilisation des engrais, des semences sélectionnées, et des matériels de labour, de semis, de traitement et de récolte. La raison majeure invoquée par les agriculteurs dans ces déficits se localise dans leurs faibles capacités financières. La production céréalière évolue ainsi au gré du climat fluctuant du meilleur en 1996, avec 10 millions de tonnes, au pire enregistré en 1995 et 2007, avec respectivement 19 et 20 millions de tonnes seulement.

L'axe principal de l'alternative céréalière consiste justement à améliorer cette productivité tout en respectant les potentialités naturelles du pays. Dans ce cadre, une mutation des structures productives est à rechercher à travers la réalisation des mesures suivantes :

- Détermination cartographique des zones présentant un potentiel céréalière qui doit intégrer les variables de la pluie, du climat et du sol ;
- Remembrement progressif des terres situées dans ces zones avec une priorité pour les plus fertiles d'entre elles ;
- Création de centres de gestion de proximité dans ces zones à l'effet d'encadrement et d'incitation des agriculteurs à la mise en œuvre de structures productives performantes par une utilisation optimale des facteurs d'intensification tels que les façons culturales, les semences à haut potentiel, les engrais au niveau des prélèvements des cultures. Les Centres de Travaux (CT) qui relèvent du Département de l'agriculture pourraient assumer cette fonction dans le cadre d'un cahier des charges qui spécifie les moyens de travail et les résultats ;
- Création d'un dispositif assurantiel pour la couverture des risques climatiques dans ces zones dans le but de pérenniser

les revenus et la reproduction de l'exploitation familiale ;

- Clarification des rapports de propriété des terres à statut collectif et celles relevant du secteur dit de réforme agraire ;
- Extension des superficies cérésières dans les zones irriguées autour d'un plafond de 500 000 ha pour sécuriser un volume minimum de production de blé tendre et couvrir les besoins en semences certifiées ;
- Incitation à la création de Sociétés de Mécanisation Agricole (SMA) dans ces zones et à proximité des aires de production à l'effet d'assurer les prestations mécaniques en matière de labour, de semis, de traitement et de récolte sachant que la petite ou moyenne exploitation ne peut rentabiliser ces équipements de façon privative ;
- Mise en place d'un dispositif spécial de financement dans ces zones soit par le biais du Crédit Agricole soit par le truchement d'un appel d'offre à l'ensemble du système bancaire, le but étant d'assurer ce financement au moindre coût pour les agriculteurs ;
- Prohibition des emblavements des céréales dans les zones écologiques fragiles et notamment les parcours à travers avec une délimitation cartographique précise ;
- Le soutien et les aides de l'État pour ces mesures sont impératifs mais limités dans le temps. Ils seront adossés par ailleurs à l'exigence d'une parfaite réalisation des itinéraires techniques du labour à la récolte.

La valorisation du potentiel céréalier au Maroc, sous condition de réalisation des mesures d'accompagnement précitées en matière de financement, d'utilisation optimale des intrants et des travaux des sols, pourrait atteindre, en année normale un volume global de 9 millions de tonnes sur une superficie totale de 4 millions d'ha seulement, soit un rendement moyen de plus de 2 tonnes/ha :

- 2,5 millions de tonnes en zones irriguées sur la base d'un rendement moyen de 5 t/ha pour une superficie de 500 000 ha ;
- 4,5 millions de tonnes en zones favorables (plus de 400 mm de précipitations) autour d'une superficie de 1,5 million d'hectares et un rendement moyen de 3 t/ha ;
- 2,4 millions de tonnes en zones moins favorables (<400 mm de pluie) pour une superficie globale de 2 millions d'hectares et un rendement moyen de l'ordre de 1,2 t/ha.

Les exploitations de moins de 5 ha, qui représentent plus des deux tiers des producteurs de céréales (0,95 million d'exploitants), mais 22 % seulement des surfaces affectées à ces cultures (1,4 million d'ha) produiraient ainsi et globalement 2,8 millions de tonnes de céréales soit presque 3 tonnes par

exploitation. Sur la base d'une consommation moyenne de 210 kg par tête et de la composition des foyers ruraux autour de 6,5 personnes, ce volume de production pourrait nourrir plus de 7 personnes, en considérant que 50 % de ce volume est constitué d'orge et que ce produit est affecté entièrement à l'alimentation animale.

Secteur de l'élevage

L'élevage est pratiqué par plus de 1,1 million d'exploitants qui se localisent dans toutes les strates de superficies. Cette globalisation ne peut occulter le fait que plus de la moitié des effectifs du cheptel national se concentre au niveau des exploitations familiales et plus particulièrement celles de moins de 5 ha. La conduite de cette activité varie d'un système intensif, qui intègre plusieurs chaînes de valeurs dans la production laitière, et accessoirement la viande bovine, à un mode extensif très dominant qui concerne surtout les espèces ovines et caprines. Dans ce système, l'alimentation repose sur le prélèvement d'Unités Fourragères (UF) dites « gratuites » (3 à 4 milliards) sur un environnement constitué par les parcours et les forêts, mais dont le couvert végétal subit les aléas du climat, ce qui ne favorise guère une alimentation suffisante et pérenne. Les performances zootechniques de ce cheptel s'en trouvent alors affectées et comme pour les rendements céréaliers les rendements carcasses demeurent faibles avec des moyennes de moins de 10 kg pour les caprins, 12-14 kg pour les ovins et 162 kg pour les bovins.

La contribution de ce secteur à l'alimentation du pays tourne autour de 1,4 milliard de litres de lait environ (45 l/tête), et 350 000 tonnes de viande rouge (12 kg/tête). A l'horizon 2020, la demande pour ces produits est estimée respectivement à 2 milliards de litres et 500 000 tonnes.

La restructuration plus productive du secteur de l'élevage, l'amélioration de son impact sur les revenus des exploitations familiales notamment, et la réduction de ses effets négatifs sur l'environnement par la sauvegarde des couverts végétaux dans les parcours et les forêts, passent par des mesures d'incitation à l'extension des unités de production d'aliments composés, à la construction de bâtiments d'élevage appropriés et la valorisation, par la recherche, du capital génétique de toutes les espèces du cheptel pour en améliorer les profils et les performances.

Le secteur des industries des aliments composés, installées au Maroc, est organisé autour d'une trentaine d'unités

implantées dans la bande côtière reliant l'axe El Jadida- Kenitra. Elles utilisent moins de 50 % de leurs capacités et leurs productions sont destinées pour plus de 95 % au secteur avicole. Sur un volume de production annuel de 1,5 million de tonnes, seules 50 000 tonnes sont destinées aux ruminants. La faiblesse structurelle des assolements fourragers en zones pluviales rend nécessaire, voire impératif, l'extension et le développement de ce secteur appelé à satisfaire de façon pérenne les besoins du cheptel ruminant estimés à 7 millions de tonnes. Le développement de cette catégorie d'aliment doit s'intégrer dans une vision globale qui articule les contraintes des approvisionnements en matières premières importées libres de tous droits et taxes, d'une gamme de produits aussi large qu'au niveau européen, pour permettre une plus grande optimisation des formulations et garantir un meilleur rapport qualité/prix des aliments. L'implantation de ces unités industrielles sera raccordée aux bassins d'élevage qui ne correspond pas tellement à son découpage côtier actuel. Ce redéploiement spatial ne manquera pas de faciliter les actions de vulgarisation nécessaires et de rentabiliser les investissements d'infrastructure engagés en matière d'électrification rurale et d'aménagement des voies de communication sans négliger son effet sur l'emploi.

Les constructions d'étables, de bergeries et de chèvreries, selon des modèles adaptés aux différentes zones écologiques, adossées à une disponibilité alimentaire pérenne pour le bétail indépendamment des conditions du climat, permettraient un processus d'intensification qui améliorerait les rendements dans ce secteur, qui représente la plus grande part des revenus des exploitations familiales. La stabulation progressive des animaux d'élevage soulagerait l'environnement, et les couverts végétaux des forêts et parcours ainsi libérés contribueront à réduire les effets du soleil, notamment l'évapotranspiration, et augmenteront par conséquent les disponibilités d'eau dans le pays.

La recherche doit être dotée de tous les moyens pour agir en direction de l'amélioration des profils génétiques du bétail par l'élaboration d'un programme d'action approprié aux niveaux national et régional dans les berceaux de races notamment. Cette action s'inscrit dans le long terme et implique une adhésion des éleveurs et leur coopération au succès de cette valorisation.

Devenir rural

La promotion du monde rural est intimement liée à la croissance et au développement agricole sans être cependant

totale­ment dépendante, la base de cette promotion reposant également sur la réalisation d'infrastructures socio-économiques dans les domaines de l'eau potable, de l'électrification, de l'éducation-formation, etc. A ce niveau, les déficits par rapport aux normes internationales voire aux réalités dans le milieu urbain sont abyssaux.

La population rurale avoisine les 13 millions d'âmes, soit l'équivalent de la population totale du Maroc en 1965.

Cette population subit plus fortement qu'ailleurs les effets des déficits sociaux :

- la pauvreté touche en moyenne 20 % des foyers ruraux. Les enquêtes sur la consommation indiquent clairement que cette situation est liée aux effectifs des familles et à la superficie agricole exploitée.

- L'analphabétisme - surtout féminin - est scandaleusement élevé à l'heure où le développement rime de plus en plus avec le savoir ;

- Plus de 50 % des habitants des campagnes ne sont pas desservis en eau potable par des équipements pérennes et adéquats qui garantissent la qualité de l'eau. Cette situation n'est pas sans impact sur la santé des populations concernées, lorsque l'on évoque Pasteur pour qui « on boit toutes nos maladies » ;

- La situation sanitaire justement est défaillante du fait des faiblesses, voire de l'absence, des infrastructures de base, telles que les dispensaires et les personnels d'encadrement ;

La promotion du monde rural et la contribution à l'élimination de la pauvreté impliquent un développement et une généralisation des infrastructures de base dans les secteurs de l'éducation, la santé, la formation et les loisirs.

Ces impératifs requièrent une forte contribution de l'État et des collectivités territoriales en raison du caractère non marchand de ces catégories d'investissements.

Les efforts d'électrification, de construction de voies de communication et de raccordements et branchements à l'eau potable dans les campagnes, etc., doivent se concevoir dans l'objectif de créer, où cela est possible, des « Chantiers de Développement Rural » qui peuvent inciter le privé à promouvoir des activités génératrices d'emplois et de revenus et autant d'opportunités d'offre de services à l'agriculture.

Il s'agit notamment :

- du secteur de l'artisanat avec ses branches les plus diverses ;
- du secteur de la transformation à travers l'implantation des chaînes du froid pour la conservation des produits agricoles, des industries de production d'aliments pour le bétail ;

- du secteur du tourisme par la création de gîtes en zones de montagnes mais également dans les environs immédiats des cotes atlantique et méditerranéenne.

A côté de ces pôles de croissance qui peuvent être créés par une plus forte intégration des actions infrastructurelles, il faut mentionner l'immense chantier qui concerne les impératifs du reboisement et de ses effets sur l'environnement et le développement durable. Les axes majeurs de cette action devront se polariser sur les bassins versants, à l'effet de réduire le phénomène de l'envasement des barrages et de sauvegarder la riche biodiversité du pays d'une part et, d'autre part, sur la mise en œuvre d'un plan de long terme pour l'extension de l'arboriculture fruitière en substitution à la céréaliculture et à l'élevage, dans les zones de montagne et/ou à relief très vulnérable à l'érosion. Ces chantiers ne sont pas de moindre importance que ceux des infrastructures portuaires et routières.

Conclusions

La transition vers des structures plus productives capables d'assurer une plus grande sécurité alimentaire du pays et une amélioration des revenus des agriculteurs constitue l'objectif principal de cette orientation stratégique sur les 20 prochaines années. Les secteurs de la céréaliculture et de l'élevage, du fait de leur poids dans l'économie agricole, m'ont paru les vecteurs décisifs à cette mutation structurelle. Le marché tout seul - eu égard aux grands écarts de productivités sectorielles, au dumping, au volume des échanges céréaliers et à la volatilité des cours - ne peut qu'amplifier la fracture entre les pays du Nord et du Sud. Dans cette transition, l'État doit assumer ses responsabilités et sa légitimité en garantissant le droit des citoyens à une alimentation saine et suffisante.

Les composantes de ces enjeux stratégiques présentent certes un coût financier important, mais également un avantage économique plus important encore pour l'ensemble de la société marocaine qui peut dégager les ressources adéquates à cette transition et faire l'économie des effets dévastateurs des cours des produits alimentaires sur le marché dit mondial.

La promotion des infrastructures de base en milieu rural et la couverture des besoins sociaux en matière d'éducation, de santé demeurent des impératifs incontournables car l'éradication de la pauvreté est une catégorie inconnue du marché. Mais la reproduction sociale est à ce prix.